

# PAROLES D'EXPERTS EN GESTION DE PORTEFEUILLE

**LE BANQUIER PRIVÉ**  
« Diversification et patience  
sont les clefs d'un  
investissement réussi »

MATTHIEU CANAC



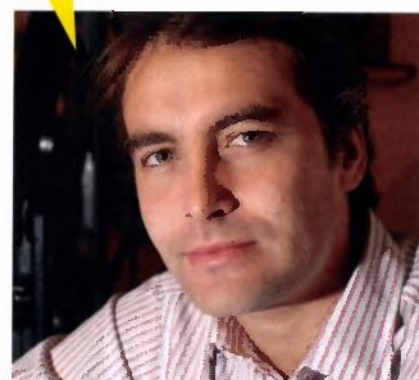
**L'ÉCONOMISTE**  
« Il faut surveiller le crédit,  
l'investissement des  
entreprises et l'international »

CYRIL BLESSON



**LE GÉRANT DE FONDS**  
« Les valeurs défensives  
devraient bénéficier  
d'un effet de rattrapage »

NICOLAS ROCHON



Faut-il revenir en Bourse ? Sur quelles valeurs miser ? Comment sécuriser ses actifs ? Les conseils de trois spécialistes de l'investissement.

**MATTHIEU CANAC**  
directeur adjoint de la société  
de gestion Reyl-France

\* La question essentielle à se poser quand on souhaite développer son patrimoine est celle du rapport entre la rentabilité attendue et le risque pris. Un particulier doit optimiser ses placements en fonction du risque qu'il veut prendre. En règle générale, la plupart des gens souhaitent gagner beaucoup d'argent sans prendre de risques... Nous essayons donc de trouver une voie médiane, ce qui nous oblige à diversifier les placements. Certains portefeuilles

d'obligations sont ainsi plus dangereux que des portefeuilles d'actions. Les entreprises qui émettent des obligations peuvent se retrouver en défaut de paiements. L'investisseur a alors tout perdu. C'est pourquoi, lorsqu'on a la chance de disposer d'une somme importante, il faut en premier lieu sécuriser une partie de ses actifs, dans une assurance-vie notamment.

Avec la diversification, la patience est l'autre clef d'un investissement réussi. Le particulier doit avoir un objectif à moyen et à long terme, au minimum entre trois et cinq ans. Il ne doit pas réagir trop vite à la volatilité

des marchés. Les investisseurs qui sont restés sur les marchés boursiers durant la tempête de 2008-2009 ne s'en sortent pas si mal aujourd'hui.

Une autre question est de savoir si l'on confie son portefeuille à un professionnel. L'avantage est d'être déchargé de la gestion quotidienne de ses placements, tout en restant maître des décisions. Dans une petite société de gestion, le montant minimal d'investissement se situe aux alentours de 100 000 à 150 000 euros. On y bénéficie d'une gestion personnalisée de son portefeuille d'actifs, ce qui n'existe, dans les grands établissements, que pour des sommes beaucoup plus importantes. Dans tous les cas, le client doit rester actif dans la gestion de son patrimoine. Il est

essentiel qu'il fasse un point avec son gestionnaire au moins deux ou trois fois par an.

**CYRIL BLESSON**  
directeur de la recherche  
économique à Seeds Finance,  
société de conseil  
en investissement

\* Pour bien investir, il faut comprendre et anticiper les évolutions. Les principaux indicateurs à prendre en compte sont ceux liés à la capacité de conforter la reprise économique : l'environnement international, les conditions de crédit et l'investissement des entreprises. Un investisseur doit garder à l'esprit que la reprise actuelle n'a lieu que grâce aux plans de relance des Etats. S'ils enlèvent les « béquilles » trop tôt, l'économie re- ➔



➤ plonge. Il n'y a pas encore de dynamique autonome de la croissance en Occident. Les pays émergents sont déjà sortis de la crise, alors que l'Europe et les Etats-Unis y sont encore. Dès lors, la décision d'aller en Bourse dépend de votre horizon de placement. A long terme - quinze ans -, les actions doivent normalement assurer un rendement supérieur aux autres placements vu les taux d'intérêt actuels. A court terme, c'est plus incertain.

Il faut aussi surveiller l'inflation, même si actuellement personne ne parie sur son retour en 2010 et 2011. Il s'agit plutôt d'un modeste rebond lié aux prix du pétrole. Les fondamentaux économiques restent déflationnistes. Très concrètement, cela veut dire qu'il ne faut pas enterrer le livret A. Mieux vaut un livret A à 1,25 % avec une inflation à - 0,2 %, comme ce fut le cas en 2009, qu'un produit affi-

chant un taux de 4 % avec une inflation de 3,6 %, comme à l'été 2008. De plus, la rémunération de l'épargne réglementée ne peut être inférieure à l'inflation.

## NICOLAS ROCHON

directeur de la gestion de la société Financière de Champlain

✳ Revenir ou ne pas revenir en Bourse? C'est la grande équation à plusieurs inconnues! On peut considérer que nous sommes revenus du pire. Les Etats ont réussi à sauver les banques et les grandes entreprises. Le consommateur doit maintenant prendre le relais. Autre paramètre : la dette souveraine. Il faut régler le problème des déficits des Etats pour que les indices remontent. Enfin, les taux directeurs devront aussi rester bas, seul moyen de ne pas tuer la reprise dans l'oeuf.

Ensuite se pose la question des secteurs où investir. Vu le manque de visibilité, sur l'évolution du chômage notamment, investir dans des valeurs liées à la consommation semble risqué. D'autres valeurs, indirectement liées à la consommation, rebondiront avec un décalage par rapport à la reprise. C'est le cas des entreprises de traitement des déchets et du recyclage, favorisé par le rebond actuel des matières premières. Enfin, les valeurs défensives, qui n'ont que partiellement accompagné le rebond en 2009, devraient bénéficier d'un effet de rattrapage. Des secteurs comme l'eau et la santé sont réglementés et ne dépendent pas de la consommation des ménages, car ils répondent à des besoins vitaux. Ils sont donc moins turbulents.

Quant à l'investissement dans les valeurs « vertes », la situation est assez contradictoire. La

baisse des tarifs de rachat de l'énergie photovoltaïque et l'abandon de la taxe carbone pourraient apparaître comme des signaux négatifs, mais ce n'est pas le cas. La décision de la France sur les tarifs réglementés ne signifie pas une volonté de faire machine arrière, mais d'ajuster les tarifs à la forte baisse des coûts de revient en 2009. De plus, chaque Etat soutient les énergies les plus adaptées à ses ressources naturelles. La France a diminué ses aides au secteur solaire, mais les a accrues pour la biomasse, car de grandes entreprises nationales, comme Areva ou Veolia, sont leaders sur ces marchés, et nous disposons du troisième potentiel forestier européen. Dans ce type de secteur, l'essentiel est de ne pas laisser l'investisseur à la merci des changements législatifs ou réglementaires. © PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN BEI

## COMPTES SUR LIVRETS

### Les cousins rebelles du livret A

**Un livret d'épargne rémunéré à 6%! L'offre est alléchante en comparaison du livret A, qui plafonne à 1,25%.** Ce livret de banque,

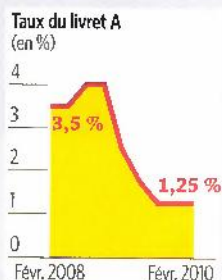
ou superlivret, offre sur le papier des taux supérieurs à l'épargne réglementée. Mais obéit aussi à des règles différentes. Si le taux du livret A peut être réévalué

quatre fois par an sur la base d'un calcul établi par la loi, celui d'un superlivret varie selon chaque contrat. En outre, le taux affiché est souvent soumis à conditions. Il peut être limité dans le

temps et réservé aux nouveaux clients. La Banque ING Direct proposait ainsi, pour une ouverture avant la fin avril, un taux de 4 % sur les

trois premiers mois, la rémunération chutant ensuite à 1,80 %. Ce taux s'entend brut : alors que le livret A n'est pas imposé, les intérêts perçus de cette épargne le seront à 30,1 %

au maximum. Le superlivret garde un atout de taille : alors que le livret A est plafonné à 15 300 euros, hors intérêts, celui d'ING Direct a un plafond de 3 millions d'euros. **S.B.**



## ASSURANCE-VIE

### Une fiscalité chamboulée

**Depuis le début de l'année, l'assurance-vie est devenue moins attractive sur le plan fiscal.** D'abord, désormais, en cas de décès du souscripteur, les bénéficiaires d'un contrat multisupport voient leurs gains soumis aux cotisations sociales de 12,1 %. Ensuite, selon une instruction fiscale de fin jan-

vier, les contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune doivent désormais intégrer dans la base de calcul de leur ISF les sommes investies dans un contrat d'assurance-vie

non rachetable. Auparavant, ce type de contrat, également appelé « anti-ISF », était utilisé pour réduire son imposition, car les sommes

bloquées sur dix ans n'entraient pas en compte dans le calcul de l'ISF. Une bonne nouvelle toutefois : un arrêté protégeant le particulier est à l'étude. Il vise à encadrer la

fixation des taux garantis, en empêchant de proposer une rémunération « déraisonnable » par rapport aux ressources qu'un assureur peut employer pour garantir un taux. **S.B.**

